

Christian Mahoukou
Philosophe, phénoménologue — www.christianmahoukou.com

L'Appel incarné

Pour une phénoménologie de l'interpellation au-delà du logos

Dialogue avec Dominique Janicaud à partir de la Loi Mahoukou

Note liminaire

Cet article est né d'une rencontre improbable — celle d'une loi philosophique forgée dans la chair de la relation éducative et d'une exigence de rigueur phénoménologique formulée par l'un des penseurs les plus rigoureux de notre temps.

Dominique Janicaud a consacré une partie décisive de son œuvre à défendre les frontières de la phénoménologie contre ce qu'il appelait son tournant théologique : la dérive de certains de ses successeurs vers une phénoménologie de l'excès, de la donation saturée, de l'invisible absolu. Son exigence était simple — rester dans les limites de ce qui se montre — et philosophiquement irréprochable.

Mais cette exigence laissait un territoire inexploré. Non par négligence, non par défaut de rigueur. Janicaud n'avait pas les outils pour l'explorer. Il n'avait pas la clé.

“L'espace laissé par Janicaud n'est pas un hasard. En réalité il n'a pas d'autre clé pour ouvrir et élargir le territoire d'expérimentation.” — Christian Mahoukou

Ce territoire est celui des sujets dont le logos est empêché — ceux dont les fonctions cognitives peinent à se mobiliser, et dont l'Appel ne passe pas par les canaux verbaux que la phénoménologie classique a appris à reconnaître. Des sujets que la philosophie avait laissés au seuil de sa réflexion — non parce qu'ils étaient inaccessibles, mais parce qu'elle n'avait pas encore appris à les lire.

Cette clé, la Loi phénoménologique de l'interpellation — la Loi Mahoukou — ne l'a pas forgée dans les bibliothèques. Elle l'a forgée dans le concret d'une paume posée contre un mur, d'un retrait différencié, d'un son bref répété deux fois. Dans ces instants où quelque chose passe entre un éducateur et un jeune avec handicap cognitif profond que rien dans les protocoles cliniques ne permettait de nommer.

C'est ce qui lui donne une légitimité philosophique que nulle spéculation pure n'aurait pu produire. La phénoménologie de l'interpellation incarnée n'est pas une théorie appliquée à une pratique — c'est une théorie qui a émergé d'une pratique, et qui y retourne pour la transformer.

Cet article propose donc un double mouvement : rendre hommage à l'exigence de Janicaud, en la prenant au sérieux plus loin qu'il ne l'avait lui-même portée. Montrer que la Loi Mahoukou n'est pas une dérive théologique — elle ne postule aucun invisible absolu, aucune donation saturée. Elle décrit ce qui se montre, dans les registres non verbaux, corporels, silencieux, par lesquels un être humain dont le logos est empêché interpelle celui qui l'accompagne.

La phénoménologie commençait quand Husserl demandait à ses étudiants de regarder vraiment une boîte de carton. Elle continue quand Marc pose sa paume sur le mur à côté de celle de Liam, et comprend que quelque chose vient de se passer entre eux.

“Tout être existe dans la mesure où il est interpellé, répond et résonne.” — Loi Mahoukou, principe fondateur

Résumé

Cet article confronte la Loi phénoménologique de l'interpellation — la Loi Mahoukou — à la conception de l'expérience phénoménologique telle que Dominique Janicaud l'a élaborée, notamment dans sa critique du tournant théologique de la phénoménologie française. Nous montrons que la Loi Mahoukou ne contredit pas le programme de Janicaud — rester dans les limites de la phénoménalité, décrire une transcendance non dogmatique — mais l'élargit vers un territoire qu'il n'a pas exploré : celui des sujets dont les fonctions cognitives peinent à se mobiliser, et dont l'Appel emprunte des registres non verbaux, corporels, silencieux. Nous proposons la notion de phénoménologie de l'interpellation incarnée comme contribution originale au débat contemporain sur les limites et les ressources de la méthode phénoménologique.

Mots-clés

Phénoménologie — Interpellation — Incarnation — Janicaud — Handicap cognitif — Loi Mahoukou — Appel — Résonance — Expérience indéterminée — Formation.

Abstract

This article brings the Phenomenological Law of Interpellation — the Mahoukou Law — into dialogue with Dominique Janicaud's conception of phenomenological experience, particularly his critique of the theological turn in French phenomenology. We argue that the Mahoukou Law does not contradict Janicaud's program — remaining within the limits of phenomenality, describing a non-dogmatic transcendence — but extends it toward a territory he did not explore: that of subjects whose cognitive functions struggle to mobilize, and whose Call takes non-verbal, bodily, and silent forms. We propose the notion of a phenomenology of embodied interpellation as an original contribution to the contemporary debate on the limits and resources of the phenomenological method.

Introduction

Dominique Janicaud aura été l'un des gardiens les plus rigoureux des frontières de la phénoménologie. Sa critique du tournant théologique — formulée d'abord en 1991, développée en 1998 — posait une exigence simple en apparence et redoutable dans ses implications : la phénoménologie renie ses propres principes si elle sort des limites de l'expérience phénoménale. Tout ce qui excède le donnable à l'intuition, tout ce qui postule un invisible absolu, une transcendance radicale, une donation qui déborde la conscience — tout cela appartient à la théologie, non à la philosophie.

Cette exigence est légitime. Elle a le mérite de la clarté. Et pourtant, en la suivant jusqu'à ses bords, on découvre qu'elle laisse dans l'ombre un territoire considérable — non pas le territoire de la théologie, mais celui de l'expérience relationnelle avec les êtres dont le logos est empêché. Que se passe-t-il quand l'autre qui nous interpelle ne peut pas mobiliser le langage, la mémoire, l'adaptation au changement ? Quand son Appel est réel mais ne passe pas par les canaux que la phénoménologie classique a appris à reconnaître ? Quand la relation éducative se noue dans le silence d'un corps qui parle autrement ?

C'est ce territoire que la Loi phénoménologique de l'interpellation — la Loi Mahoukou — explore. Non pas en s'évadant de la phénoménalité, mais en l'habitant jusqu'en ses zones les plus exigeantes. La triade Appel-Réponse-Résonance, forgée dans le concret de la relation éducative avec des jeunes en situation de handicap cognitif profond, constitue ce que nous appellerons une phénoménologie de l'interpellation incarnée. Notre thèse est qu'elle ne contredit pas Janicaud — elle l'accomplit là où il s'est arrêté.

Cet article se déploie en cinq mouvements. Nous commençons par exposer fidèlement la position de Janicaud telle que Robert Legros la reconstruit dans sa contribution à la revue *Noesis* en 2017. Nous montrons ensuite l'angle mort que cette position laisse ouvert : le sujet dont le logos est empêché. Nous exposons alors la Loi Mahoukou dans ses fondements phénoménologiques. Nous proposons l'incarnation comme élargissement du programme de Janicaud. Nous concluons sur les implications pour la phénoménologie, la formation et la question de l'humanité universelle.

I. L'exigence de Janicaud : l'expérience phénoménologique comme expérience indéterminée

1.1 Rester dans les limites de la phénoménalité

La position de Janicaud part d'un constat que Legros formule ainsi : « la phénoménologie renie ses propres principes si elle sort des limites de l'expérience phénoménale. Ce principe, apparent dans sa simplicité, est d'une exigence redoutable. Il ne s'agit pas de réduire l'expérience à une réception passive de données sensorielles — Husserl et Heidegger l'ont montré : nous entendons la porte claquer dans la maison, non des sensations acoustiques. Il s'agit de ne jamais laisser l'expérience être structurée par un principe qui outrepassse ce qui peut se montrer dans et par l'expérience elle-même.

C'est dans ce cadre que s'inscrit la critique du tournant théologique. Lévinas, Marion, Henry, Chrétien — chacun à sa manière — ont introduit dans la phénoménologie une dimension d'excès, de donation absolue, d'invisible radical, qui selon Janicaud excède ce que la méthode phénoménologique peut légitimement décrire.

“La phénoménologie renie ses propres principes si elle sort des limites de l'expérience phénoménale.” — Janicaud, *La phénoménologie dans tous ses états*, p. 199

1.2 Le détour par Kant et la distinction expérience / idée

Pour préciser le sens de cette exigence, Janicaud s'appuie, « en première analyse »,² sur la distinction kantienne entre les concepts de l'expérience et les idées. Les concepts de l'expérience structurent l'expérience en lui donnant une forme à laquelle l'expérience sensible peut être « adéquate ». Les idées — Dieu, âme, monde, humanité — mettent l'expérience en sens, mais aucune expérience sensible ne peut jamais leur être congruente. Janicaud ne s'en tient pas à cette lecture : il montre que certaines expériences mises en sens par une idée peuvent néanmoins être considérées comme des expériences sensibles — non empiriques, mais sensibles. L'expérience de la loi morale, du sublime, de la dignité d'autrui — toutes éprouvées, ressenties, vécues.

1.3 L'expérience phénoménologique comme expérience universelle et indéterminée

La contribution la plus originale de Janicaud est la notion d'expérience phénoménologique comme expérience universelle et indéterminée — non structurée par un concept déterminé issu d'une compréhension particulière du monde. L'expérience phénoménologique est universelle parce qu'elle est indéterminée : elle est, selon la formule décisive,³ « une expérience que tout un chacun peut éprouver ». Cette formule est la pierre de touche de notre article.

“L'expérience phénoménologique est universelle dans la mesure où elle est « indéterminée » ; dans la mesure où elle n'est pas déterminée par une compréhension particulière du monde.” — Legros, à partir de Janicaud, *Noesis*, 29, 2017, p. 42

1.4 Le recul suspensif comme condition

L'expérience phénoménologique indéterminée ne va pas de soi. Elle suppose un « recul suspensif »⁴ — une mise en suspens des catégories habituelles par lesquelles le monde quotidien s'impose comme naturel. C'est dans ce cadre que nous allons situer la Loi Mahoukou : non pour la valider de l'extérieur, mais pour montrer qu'elle y appartient de plein droit, tout en l'élargissant vers un territoire que Janicaud n'a pas exploré.

-
1. Robert Legros, « L'expérience phénoménologique. Réflexions à partir de l'œuvre de Dominique Janicaud », *Noesis*, 29, 2017, p. 33. L'article reconstitue la pensée de Janicaud à partir de *La phénoménologie dans tous ses états*, Paris, Gallimard, 2009 (abrégé Phéno).
 2. Janicaud écrit : « en première analyse, ne peut-on pas s'en tenir à la clarification kantienne ? » (Phéno, p. 21). Cette formulation indique qu'il entend aller au-delà dans un second moment.
 3. Janicaud, Phéno, p. 53-54, cité par Legros, p. 48. C'est nous qui soulignons. Cette formule est la pierre de touche de tout notre argument.
 4. Legros, op. cit., p. 43-44, s'appuyant sur la notion husserlienne d'épochè. Ce recul suspensif n'est pas spontané — il se construit, s'apprend, se forme. C'est la thèse centrale de notre deuxième partie.

II. L'angle mort : le sujet dont le logos est empêché

2.1 Le présupposé logocentrique de la phénoménologie classique

La phénoménologie, depuis Husserl, a construit ses analyses à partir d'un sujet type capable de perception, de rétention, d'anticipation, de parole. Merleau-Ponty a considérablement élargi ce sujet en faisant du corps propre le sol de toute expérience — mais même chez lui, le sujet reste fondamentalement un sujet dont les capacités perceptives et motrices sont en état de mobilisation ordinaire. Lévinas a introduit l'autre comme visage — mais ce visage parle. Il dit : « Tu ne tueras point. » Il est porteur d'un logos minimal.

Que se passe-t-il quand l'autre qui m'interpelle ne peut pas mobiliser ce logos minimal ? Quand son Appel ne passe pas par le visage lévinassien, ni par l'expression articulée, ni par le regard qui dit « je suis là » ? Quand il passe par une paume posée sur un mur, par un retrait différencié, par un son bref répété deux fois, par le silence d'un corps qui cherche à se réguler ?

2.2 La question que Janicaud n'a pas posée

Janicaud écrit que l'expérience phénoménologique est « une expérience que tout un chacun peut éprouver ».⁵ Mais « tout un chacun » inclut-il le jeune avec handicap cognitif profond ? Inclut-il celui dont l'attention est fugace, la mémoire épisodique fragmentaire, le langage verbal difficile à mobiliser ? La formule est universelle en intention — mais est-elle universelle en fait ? Et si elle ne l'est pas, est-ce parce que ces sujets sont en dehors de la phénoménologie — ou parce que la phénoménologie n'a pas encore étendu son regard jusqu'à eux ? Notre thèse est que la deuxième réponse est la bonne.

“La phénoménologie n'a pas encore rencontré le sujet dont le logos est empêché. Non parce qu'il est inaccessible — mais parce qu'elle n'a pas encore appris à le lire.” — Loi Mahoukou, manuscrit

2.3 Le handicap cognitif profond comme cas-limite phénoménologique

Nous travaillons avec la notion de difficulté à mobiliser ses capacités, non de déficience. Les services de santé évaluent six grandes fonctions cognitives : l'attention, la mémoire, l'adaptation au changement, le langage, la gnose et la praxis.⁶ Mais évaluer ces difficultés ne

signifie pas que les capacités sont absentes. Cela signifie que leur mobilisation est aléatoire, coûteuse, dépendante de conditions que le sujet ne maîtrise pas toujours. Ce déplacement conceptuel a des conséquences phénoménologiques majeures : l'Appel de ce sujet est réel, complet. Il emprunte des canaux inhabituels — mais il se montre.

2.4 Le logocentrisme silencieux et ses conséquences

Nous nommons logocentrisme silencieux ce présupposé non formulé de la phénoménologie classique : non une exclusion délibérée, mais un effet d'exclusion produit par le choix des situations exemplaires.⁷ Ce logocentrisme exclut de fait — sans le dire — les sujets dont le logos est empêché. La Loi Mahoukou constitue une réponse à cet angle mort : non pas une théorie générale, mais une réponse forgée dans le concret de la relation éducative, dans la chair de situations vécues.

5. Janicaud, Phéno, p. 53-54, cité par Legros, op. cit., p. 48.

6. Classification Internationale des Maladies, 11e révision (CIM-11), OMS, 2019. En France, ces évaluations sont requises par la MDPH pour l'orientation en établissement médico-social.

7. Les situations exemplaires de Husserl (maison, arbre, cire), de Merleau-Ponty (joueur de football, pianiste), de Heidegger (artisan, paysan) : dans tous ces cas, le sujet type dispose de ses fonctions cognitives en état de mobilisation ordinaire. Le sujet dont le logos est empêché n'apparaît nulle part.

III. La Loi Mahoukou : une phénoménologie de l'interpellation incarnée

3.1 Genèse et structure : « Zu den Sachen selbst »

La Loi phénoménologique de l'interpellation est née dans le concret des relations éducatives — dans ces instants où quelque chose passe entre un éducateur et un jeune que rien dans les protocoles cliniques ne permettait de nommer. C'est cette genèse concrète qui lui confère sa légitimité phénoménologique : elle part des choses mêmes — *Zu den Sachen selbst*. Sa structure fondamentale est une triade : l'Appel, la Réponse, la Résonance — trois moments structurellement entrelacés dans un cercle phénoménologique fécond.

3.2 L'Appel : phénomène donné à l'intuition éducatrice

L'Appel, dans la Loi Mahoukou, est une interpellation qui vient de l'autre — asymétrique, normative, qui engage celui qui la reçoit. Mais contrairement au visage lévinassien, il ne postule aucun invisible absolu. Il est phénoménalement donné : la paume de Liam posée fermement sur le mur, le retrait différencié quand Marc tente de le guider, le pivotement du visage vers l'éducateur. Cet ensemble constitue un Appel observable, descriptible, universellement reconnaissable. C'est précisément ce que Janicaud appelle un « invisible de ce monde » : quelque chose qui transcende l'empirique immédiat sans sortir de l'immanence de l'expérience.

“L'Appel de Liam est donné dans l'expérience : il se montre, il s'offre à la perception de celui qui a appris à le recevoir.” — *Loi Mahoukou, manuscri*

3.3 La Réponse : du protocole à l'engagement

La Loi Mahoukou distingue la Réponse protocolaire — fonctionnelle, correcte, insuffisante — de la Réponse engagée, qui suppose que l'éducateur soit vraiment affecté par l'Appel et y réponde depuis sa propre présence. L'arrêt de Marc — cet arrêt involontaire, pré-réflexif — est la forme concrète du recul suspensif : une mise en suspens des catégories déterminées qui permet à la situation de se déployer dans sa dimension phénoménologique propre.⁸

3.4 La disponibilité triadique et l'intentionnalité ouverte

La disponibilité triadique est la condition de possibilité de la Réponse engagée. Elle n'est pas une compétence technique mais un mode d'être — une certaine qualité de présence qui permet de suspendre les catégories déterminées. Sa structure phénoménologique est celle d'une intentionnalité ouverte : non pas l'intentionnalité visante husserlienne qui vise un objet déterminé, non pas l'intentionnalité opérante merleau-pontienne du corps moteur,⁹ mais une intentionnalité en attente — une disponibilité à recevoir ce qui se donne sous la forme sous laquelle cela se donne.

3.5 La Résonance : expérience indéterminée et transformatrice

La Résonance est la transformation que la relation produit dans l'éducateur. Elle correspond exactement à ce que Janicaud appelle une expérience indéterminée : non codée par une culture particulière, éprouvable en principe par tout être humain.¹⁰ Mais elle y ajoute une dimension que Janicaud n'avait pas articulée : sa dimension constituante. Marc après la scène du couloir n'est plus tout à fait le même. La Résonance n'est pas seulement universelle et descriptible — elle est transformatrice de celui qui l'éprouve.

“La Résonance n'est pas un sentiment flou. C'est une transformation. Marc est sorti de cet échange avec une certitude nouvelle, fragile mais réelle, que quelque chose avait eu lieu entre eux.” — Loi Mahoukou, *L'appel de l'autre*

3.6 La chair comme milieu de l'interpellation

Nous reprenons de Merleau-Ponty la notion de chair comme milieu de l'expérience¹¹ et la déplaçons vers la relation interpellative : dans la relation entre Marc et Liam, la chair est le milieu dans lequel l'Appel se donne et la Réponse s'inscrit. Mais nous dépassons Merleau-Ponty sur un point décisif : la chair n'est pas ici le milieu de la perception du monde, mais le milieu d'une relation asymétrique — le lieu où l'Appel de l'autre m'atteint avant que je ne l'aie constitué comme objet.

8. L'arrêt involontaire de Marc correspond phénoménologiquement à une expérience passive — une expérience qui advient avant que le sujet ne l'ait constituée. C'est dans cet espace pré-réflexif que la disponibilité triadique opère.

9. La notion d'intentionnalité ouverte est à distinguer de l'intentionnalité opérante (fungierende Intentionalität) de Merleau-Ponty — qui est motrice et pré-réflexive. L'intentionnalité ouverte de la disponibilité triadique est relationnelle : une ouverture à l'Appel de l'autre, non au monde perceptif.

10. Legros, op. cit., p. 42-44. La Résonance de Marc n'est codée ni par la culture de l'éducation spécialisée, ni par une tradition religieuse — elle est éprouvée en deçà de ces déterminations.

11. Maurice Merleau-Ponty, *Le visible et l'invisible*, Paris, Gallimard, 1964, chapitre « L'entrelacs — le chiasme ». La chair désigne l'élément dans lequel le voyant et le visible se rejoignent. Nous reprenons cette notion en la déplaçant vers la relation interpellative.

IV. L'incarnation comme élargissement du programme de Janicaud

4.1 Trois thèses en dialogue

Nous pouvons formuler avec précision la relation entre la Loi Mahoukou et le programme de Janicaud : non une contradiction, non une simple continuité, mais un élargissement. Trois thèses structurent cet élargissement.

Première thèse : l'Appel du sujet dont le logos est empêché est un phénomène au sens plein du terme — donnable à l'intuition, descriptible, universel en droit. Il satisfait toutes les exigences de Janicaud. Mais sa réception requiert une disponibilité formée que Janicaud n'a pas théorisée.

Deuxième thèse : le recul suspensif — condition de l'expérience indéterminée — n'est pas spontané dans la relation éducative avec un sujet dont le logos est empêché. Il se construit, s'apprend, se pratique. La formation à la relation éducative est une éducation phénoménologique.

Troisième thèse : la Résonance est une expérience indéterminée au sens de Janicaud — mais elle ajoute une dimension transformatrice qu'il n'avait pas articulée : l'expérience phénoménologique authentique change celui qui l'éprouve.

4.2 Donnabilité virtuelle et donnabilité effective

L'Appel de Liam est donnable à l'intuition éducatrice¹² mais il n'est pas automatiquement donné. Il exige une disponibilité triadique pour passer de la donnabilité virtuelle à la donnabilité effective. Le problème n'est pas du côté de la phénoménalité de l'Appel — il est du côté de la réceptivité du receveur. Janicaud a raison : l'Appel de Liam est un phénomène. Mais il a omis de poser la question de ce qui permet à un sujet de le recevoir comme tel.

“L'Appel est toujours là. La question n'est pas de savoir s'il existe — mais de savoir si quelqu'un est là pour le recevoir.” — Loi Mahoukou, manuscrit

4.3 Le recul suspensif se construit : la formation comme éducation phénoménologique

Dans la relation éducative avec un jeune dont le logos est empêché, le recul suspensif ne va pas de soi. La pression institutionnelle, la fatigue relationnelle, les catégories cliniques

déterminées s'opposent au recul en proposant des explications toutes faites qui court-circuitent la réception phénoménologique. Ce qui rend possible le recul, c'est une formation — une transformation du regard, non une accumulation de savoirs.¹³ La formation à la relation éducative est une éducation phénoménologique au sens fort : elle apprend à suspendre, à attendre, à recevoir, à nommer ce qui se donne sans l'écraser sous des catégories prédisponibles.

4.4 La Résonance constituante et l'humanité universelle

Julien, dans notre troisième cas-type, dit : « ça me transforme. Ce n'est pas la même chose que ça me coûte. »¹⁴ Cette distinction est philosophiquement cruciale : elle distingue l'affection destructrice et l'affection constituante. La Résonance est la forme de l'affection constituante — celle qui constitue une identité professionnelle forgée par l'expérience vive de la relation avec un autre irréductible. Et si l'Appel du sujet dont le logos est empêché est capable de produire une telle Résonance, alors ce sujet appartient pleinement à l'humanité universelle au sens de Janicaud. La paume de Liam sur le mur est une manifestation d'humanité aussi pleine et entière que le discours philosophique le plus élaboré.

4.5 Le paradoxe institutionnel

L'expérience phénoménologique de l'Appel incarné se produit dans des institutions qui peuvent soit faciliter soit empêcher le recul suspensif. Cela pose une question que Janicaud n'a pas posée : quelles sont les conditions institutionnelles de l'expérience phénoménologique ?¹⁵ Ce n'est pas une critique externe de la phénoménologie — c'est une conséquence interne de l'application rigoureuse de la méthode au champ de la relation éducative.

“Ce que l'institution ne sait pas nommer, elle le suspecte. Ce qu'elle suspecte, elle le règle. Ce qu'elle règle sans le comprendre, elle le détruit.” — Loi Mahoukou, *L'appel de l'autre*

12. Nous reprenons la distinction husserlienne entre donné et donnable. Un phénomène est donnable quand rien dans sa structure ne s'oppose à ce qu'il se donne à l'intuition — même si, de fait, il ne se donne pas encore.

13. Cette thèse prolonge la phénoménologie de l'éducation de Max van Manen (*Researching Lived Experience*, Routledge, 2016) en l'étendant au cas-limite de la relation avec des sujets dont le logos est empêché.

14. Cette formule apparaît dans notre troisième cas-type (Jade et Julien). Elle formule spontanément une distinction phénoménologique fondamentale entre deux modes d'être affecté.

15. Cette question rejoint, par un chemin différent, les préoccupations de la phénoménologie sociale d'Alfred Schütz sur les conditions sociales de l'expérience intersubjective.

V. Ce que cela ouvre : phénoménologie, formation et humanité universelle

5.1 Trois ouvertures

Les élargissements proposés désignent des chantiers philosophiques qui restent à construire. Nous en identifions trois : les implications pour la phénoménologie elle-même, les implications pour la formation professionnelle, et les implications pour l'éthique fondée phénoménologiquement.

5.2 Pour la phénoménologie : étendre le cercle des sujets exemplaires

Une phénoménologie rigoureuse et conséquente se doit d'étendre le cercle de ses situations exemplaires. Non par souci d'inclusion sociale, mais par souci de rigueur philosophique : si elle prétend décrire des structures universelles de l'expérience humaine, elle doit confronter ses descriptions aux cas-limites qui les mettent à l'épreuve. Comment décrire phénoménologiquement l'expérience temporelle d'un sujet dont la mémoire épisodique est fragmentaire ? L'intentionnalité d'un sujet dont l'attention est fugace ? L'intersubjectivité entre deux sujets dont l'un ne dispose pas du logos verbal ?¹⁶ Ces questions ne sont pas marginales — elles touchent au cœur des structures fondamentales que la phénoménologie a décrites jusqu'ici en supposant un sujet type trop étroit.

5.3 Pour la formation : une éducation phénoménologique

Une éducation phénoménologique n'est pas une initiation académique à la phénoménologie. C'est une transformation pratique de la réceptivité. La méthode d'effeuillage triadique développée dans notre Kit de Formation A2R¹⁷ en est la mise en œuvre concrète : elle commence par la situation, non par la théorie. Elle invite les éducateurs à entrer dans la situation narrative avant de l'effeuiller avec les outils de la triade. La théorie arrive après l'expérience — comme sa mise en mots, non comme sa condition. Cette séquence est elle-même phénoménologique.

5.4 Pour l'éthique : l'Appel comme fondement phénoménal

Si l'Appel du sujet dont le logos est empêché est un phénomène au sens plein, il fonde une exigence éthique qui dépasse le champ de la relation éducative individuelle : tout être

humain dont l'Appel est phénoménalement donné a droit à ce que cet Appel soit reçu. Cette fondation phénoménologique de l'exigence éthique est distincte de celle que Lévinas dérive du visage.¹⁸ Elle ne requiert pas l'adhésion à une conception particulière de la transcendance. Elle requiert seulement la reconnaissance que l'Appel se montre — et que ce qui se montre mérite d'être reçu.

5.5 Une phénoménologie du seuil

La Loi Mahoukou est une phénoménologie du seuil : elle travaille là où les catégories ordinaires de la phénoménologie rencontrent leurs limites sans disparaître. Elle montre que l'intentionnalité peut être ouverte plutôt que visante, que le logos peut être silencieux et corporel, que la constitution peut être relationnelle plutôt que solitaire. Et elle montre que la phénoménologie n'est pas seulement une discipline académique — elle peut être une grammaire de la relation éducative, une manière de voir qui change ce qu'on fait.¹⁹

“La phénoménologie commence quand on s'arrête. Marc s'est arrêté. Il n'a pas su pourquoi. Mais dans cet arrêt, quelque chose a commencé — qui était de l'ordre de la philosophie sans le savoir.” — Loi Mahoukou, manuscrit

Conclusion : « Tout être existe dans la mesure où il est interpellé »

Nous sommes partis d'une exigence simple et rigoureuse : la phénoménologie doit rester dans les limites de la phénoménalité. Nous avons suivi cette exigence jusqu'au territoire que Janicaud n'avait pas visité — celui des sujets dont le logos est empêché — et nous avons montré qu'elle y conduit non pas à une impasse, mais à des élargissements conceptuels significatifs.

La Loi phénoménologique de l'interpellation est apparue comme une phénoménologie de l'interpellation incarnée : rigoureusement phénoménale dans ses fondements, universelle dans sa portée, transformatrice dans ses effets. Elle ne postule aucun invisible absolu. Elle décrit ce qui se montre — la paume sur le mur, le retrait différencié, le pivotement de la tête — avec la précision que la méthode phénoménologique exige.

Chemin faisant, nous avons introduit plusieurs notions philosophiques nouvelles : le logocentrisme silencieux de la phénoménologie classique ; la distinction entre donnabilité virtuelle et donnabilité effective ; l'intentionnalité ouverte ; la Résonance constituante. Ces notions ne constituent pas encore un système — elles constituent un programme.

“Il ne parlait pas. Pas un mot depuis qu’on le connaissait. Mais il communiquait — Dieu sait comment il communiquait.” — Note d’une éducatrice, dossier IME (composite anonymisé)

Cette phrase est aussi une proposition philosophique. Elle dit que la communication — l’Appel — précède le langage. Que ce quelque chose est réel, observable, descriptible — même si « Dieu sait comment ». ²⁰ La phénoménologie de l’interpellation incarnée dit comment. Elle dit que l’Appel se montre dans la paume sur le mur, dans l’orientation du visage, dans le son bref répété deux fois. Et elle dit, enfin, que cette réception est possible — qu’elle s’apprend, qu’elle se forme, qu’elle se pratique. Ce n’est pas une promesse métaphysique. C’est une description phénoménologique. Et c’est, nous le croyons, une contribution au programme que Janicaud avait tracé — en l’ouvrant vers les horizons qu’il n’avait pas encore explorés.

“Tout être existe dans la mesure où il est interpellé, répond et résonne.” — Loi Mahoukou, principe fondateur

Dominique Janicaud voulait que la phénoménologie reste fidèle à ce qui se montre. La Loi Mahoukou prend cet impératif au sérieux — et montre que ce qui se montre est plus vaste, plus incarné, et plus universel qu’il ne l’avait envisagé.

-
16. Ces questions ouvrent ce que nous appellerions une phénoménologie de l’expérience cognitive empêchée — un chantier descriptif qui requiert une collaboration entre philosophes, neuropsychologues et professionnels de l’éducation spécialisée.
 17. Kit de Formation A2R — Loi Mahoukou (Christian Mahoukou, 2026) : fiche-outil transversale et trois cas-types paradigmatiques avec effeuillage triadique complet, destiné aux IRTS et IFTS.
 18. Emmanuel Lévinas, Totalité et infini, La Haye, Martinus Nijhoff, 1961. La Loi Mahoukou maintient la structure d’asymétrie lévinassienne sans l’excès métaphysique que Janicaud critique.
 19. Cette affirmation rejoint les travaux de Max van Manen sur la pedagogical thoughtfulness, tout en les radicalisant vers des contextes (le handicap cognitif profond) qu’il n’a pas explorés.
 20. Il est significatif que cette phrase ait été écrite dans un dossier institutionnel — lieu du langage clinique. Le « Dieu sait comment » est l’aveu d’une certitude sans mots. La phénoménologie de l’interpellation incarnée se propose de lui donner ces mots — non pour remplacer l’intuition, mais pour la prolonger et la protéger.

Bibliographie sélective

Textes principaux discutés

Janicaud, Dominique. La phénoménologie dans tous ses états. Paris : Gallimard, coll. « Folio essais », 2009.

Legros, Robert. « L'expérience phénoménologique. Réflexions à partir de l'œuvre de Dominique Janicaud ». Noesis, 29, 2017, p. 33-51.

Mahoukou, Christian. L'appel de l'autre. Loi phénoménologique de l'interpellation, 2026, 91 pages. (www.christianmahoukou.com)

Mahoukou, Christian. Kit de formation A3R. Former à la relation éducative dans le champ du handicap cognitif profond, 28 pages (www.christianmahoukou.com)

Textes phénoménologiques

Gadamer, Hans-Georg. Vérité et méthode. Paris : Seuil, 1996.

Heidegger, Martin. Être et temps. Trad. F. Vezin. Paris : Gallimard, 1986.

Husserl, Edmund. Idées directrices pour une phénoménologie pure. Paris : Gallimard, 1950.

Lévinas, Emmanuel. Totalité et infini. La Haye : Martinus Nijhoff, 1961.

Merleau-Ponty, Maurice. Phénoménologie de la perception. Paris : Gallimard, 1945.

Merleau-Ponty, Maurice. Le visible et l'invisible. Paris : Gallimard, 1964.

Schütz, Alfred. Phénoménologie et relations sociales. Paris : Gallimard, 1987.

Van Manen, Max. Researching Lived Experience. London : Routledge, 2016.

Textes de référence sur le handicap

Organisation Mondiale de la Santé. Classification Internationale des Maladies, 11e révision (CIM-11). Genève : OMS, 2019.

Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées.